FÉDÉRATION DES FINANCES Oise

Déclaration liminaire

CHS-CT du 31 mars 2017

- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail -

Madame la Présidente,

dans la droite ligne tracée par la délégation ***FO FINANCES*** en Comité Technique Ministériel, les représentants de l'Oise dénoncent ici l'environnement fortement dégradé à la DDFiP de l'Oise, à la 20ème BRV de la DIRCOFI Nord, à la CID de l'Oise, partout.

Encore une fois, ***FO FINANCES*** dénonce les suppressions d'emplois, la diminution des moyens de fonctionnement, les restructurations permanentes, la désorganisation du travail. Ces facteurs se cumulent pour former une conjoncture aggravante et génèrent de plus en plus de souffrance. Les rapports annuels des acteurs de prévention et les résultats de l'observatoire interne s'en font l'écho depuis des années, mais rien n'y fait.

Englués dans un cercle vicieux, les personnels portent un avis négatif sur l'empilement des réformes, dont la frénésie est subie comme le corollaire de la chute des effectifs, en dégradant nos conditions de travail. L'absence de reconnaissance, ne serait-ce qu'au travers de la nouvelle procédure d'évaluation qui introduit le **management par la menace** (menace d'une croix dans insuffisant, menace d'une *"note de service"*, menace d'éviction du tableau d'avancement etc etc) n'est pas non plus un gage d'amélioration des conditions de travail. Quant à l'absence de perspective de carrière, non seulement elle contrevient au Statut Général, mais elle est amplifiée par la mise en œuvre de PPCR, protocole scélérat qu'aucun syndicat ici présent n'a signé et qui pourtant s'applique à tous les personnels financiers. Et que dire de l'annonce des nouvelles limites imposées au passage des concours qui viennent encore savonner la planche de nos déroulements de carrières ?

Pour ***FO FINANCES***, l'amélioration des conditions de travail passe aussi par le cercle vertueux de la reconnaissance du travail et des mérites. L'adéquation des moyens aux missions et aux enjeux y participerait aussi.

Au lieu de cela, les uns après les autres, les Ministres se sont tous déclarés particulièrement attachés à la santé au travail, la main sur le cœur et la larme à l'œil, tout en continuant de supprimer des emplois, encore et toujours des emplois. Et pour ne pas illustrer leurs propos, ils amputent le budget Santé et Sécurité au travail de 8% en 2017 !

Pour les délégués ***FO FINANCES***, le bon fonctionnement du CHSCT reste trop souvent entravé, notamment lors des restructurations de services. Les projets importants sont mis en place trop souvent avec des fiches d'impact trop succinctes ne permettant pas de travailler sérieusement (CDIF de Compiègne par exemple), ou trop tardives (l'accueil personnalisé a débuté le 1er février 2017 et vous nous le présentez seulement aujourd'hui), voire inexistantes (création du SPFE de Senlis, intégration de la redevance au Pôle CE, alors qu'il y aurait eu tant à dire, ne serait ce que sur la compétence départementale dont le PCE ne dispose pas). A l'instar de ce que devient le dialogue social à la DGFiP, les fiches d'impact ne sont manifestement pour vous qu'un exercice obligé, et elles nous parviennent généralement dépourvues de réelles analyses de ces impacts sur la santé et les conditions de travail des agents.

Madame la présidente,

toutes les restructurations que vous décidez sont imposées à vos équipes, elles ont aussi un impact indéniable sur la sphère transverse de la direction (matériel, logistique, budget, RH, formation professionnelle, stratégie, communication...), et sur la charge de travail des acteurs de prévention.

Croyez-vous que votre stakhanovisme restructurateur soit tellement inconséquent ? Pourquoi de tels effets ne sont pas anticipés et évalués ?

Happés par toutes vos restructurations, par les déménagements beauvaisiens, et par l'accueil sur rendez-vous, vos équipes sont à la peine sur tout le reste, et ce n'est pas de leur faute. De ce point de vue, l'épisode des toilettes bouchées à Clermont CHI est emblématique, et nos collègues ont dû supporter les odeurs que vous imaginez. Autre exemple, votre première convention de télétravail n'a pas été un modèle de concertation et d'accompagnement.

Pour autant, les restructurations ne se passent pas non plus pour le mieux. Ainsi l'IFU 2 du SIE de Beauvais subit actuellement une forte dégradation de ses conditions de travail depuis son installation au 2ème étage. Le bénéfice de l'accueil sur rendez-vous est pour l'instant inexistant et les collègues doivent même descendre passer une écriture dans le module CAISSE pour chaque paiement en espèces ! De nombreux arrêts maladie sont intervenus depuis ce déménagement, dont vous nous direz encore, sans doute, qu'il est pour vous une réussite... facile à dire quand on ne va pas soi-même voir les agents et qu'on envoie l'assistant de prévention faire l'inventaire des dégâts ou le chef du matériel se prendre une volée de bois vert en direct !!!

FO FINANCES rappelle l'engagement pris dans ce CHS-CT de faire passer l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail dans tous les services déplacés de Beauvais. La délégation ***FO FINANCES*** profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouvel ISST[1], Maurice Hamon, ainsi qu'une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.

FO FINANCES Oise **tient plus que jamais à réaffirmer son attachement à une politique ministérielle Santé & Sécurité au Travail de haut niveau correspondant aux attentes des agents.**

FO FINANCES Oise **conteste la politique actuelle visant à uniquement traiter les dommages sans jamais s'attaquer aux causes profondes et condamne l'absence de travaux exhaustifs et objectifs, susceptibles de démontrer l'imputation de la souffrance au travail aux suppressions d'emplois, et donc à l'État employeur.**

FO FINANCES Oise **maintient que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation de la souffrance au travail.**

C'est pourquoi *FO FINANCES Oise* continue d'exiger :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois,**
- **de réels moyens humains et matériels pour les acteurs de la prévention dont le CHSCT est le cadre essentiel,**
- **la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies engendrées par la souffrance au travail,**
- **la présentation de tout projet <u>en amont</u>, assorti d'une étude d'impact digne de ce nom,**
- **la reconnaissance professionnelle par le dopage des carrières et la hausse des salaires.**

1 Inspecteur Santé et Sécurité au Travail